

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 021/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**COMPTE DE GESTION 2021 –  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseil délégué spécial en charge des finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait pas apparaître de différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**ADOpte le compte de gestion 2021 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **022/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**COMPTE DE GESTION 2021 –  
BUDGET ANNEXE DES  
FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY -- Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseil délégué spécial en charge des finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait pas apparaître de différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**ADOpte le compte de gestion 2021 du BUDGET ANNEXE DES FORETS.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 023/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 22**

**Votants : 27**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET

**COMPTE DE GESTION 2021 –  
BUDGET ANNEXE REGIE  
DELEGATION  
ASSAINISSEMENT.**

#### **7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseil délégué spécial en charge des finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait pas apparaître de différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**ADOpte le compte de gestion 2021 du BUDGET ANNEXE REGIE  
DELEGATION ASSAINISSEMENT.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **024/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET

**COMPTE DE GESTION 2021 –  
BUDGET COMMUNE DE  
BACCARAT**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseil délégué spécial en charge des finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait pas apparaître de différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**ADOpte le compte de gestion 2021 du BUDGET COMMUNE DE BACCARAT.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **025/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

**Etaient présents** : Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. KUREK - M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF  
2021 – BUDGET ANNEXE DE  
L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

	AUTORISATION		REALISATION		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	579 604,42 €	579 604,42 €	394 495,40 €	609 679,36 €	
RESULTAT					215 183,96 €
Section d'Investissement	506 583,76 €	506 583,76 €	263 141,22 €	386 583,76 €	
SOLDE D'EXECUTION					123 442,54 €
ENSEMBLE	1 086 188,19 €	1 086 188,18 €	493 387,51 €	996 263,12 €	338 626,50 €
Reste à réaliser IV					0,00 €
Résultat global de clôture					338 626,50 €

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **026/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 21**  
**Votants : 25**

**Etaient présents** : Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. KUREK - M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF  
2021 – BUDGET ANNEXE DES  
FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.1 Décisions Budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis favorable de la commission des Finances ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du BUDGET ANNEXE DES FORETS** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
BUDGET ANNEXE DES FORETS**

	AUTORISATION		REALISATION		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	158 725,00 €	158 725,00 €	71 238,69 €	192 543,50 €	
RESULTAT					121 304,81 €
Section d'Investissement	147 000,00 €	147 000,00 €	4 690,53 €	0,00 €	
SOLDE D'EXECUTION					-4 690,53 €
ENSEMBLE	305 725,00 €	305 725,00 €	75 929,22 €	192 543,50 €	116 614,28 €
Reste à réaliser IV			100 000,00 €	45 000,00 €	-55 000,00 €
Résultat global de clôture					61 614,28 €

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 027/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

**Etaient présents** : Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. KUREK - M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF  
2021 – BUDGET ANNEXE  
REGIE DELEGATION  
ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, 5 contre ((Mme ROBERT - M. VERNOUX - Mme HENRY - M. KUREK - M. COMTE), hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DELEGATION ASSAINISSEMENT** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DELEGATION ASSAINISSEMENT**

	AUTORISATION		REALISATION		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	267 215,00 €	267 215,00 €	218 718,17 €	218 718,17 €	
RESULTAT					0,00 €
Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
SOLDE D'EXECUTION					0,00 €
ENSEMBLE	267 215,00 €	267 215,00 €	218 718,17 €	218 718,17 €	0,00 €
Reste à réaliser IV			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture					0,00 €

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **028/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

**Etaient présents** : Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. KUREK - M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF  
2021 – BUDGET COMMUNE DE  
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis favorable de la commission des Finances ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, 5 contre ((Mme ROBERT - M. VERNOUX - Mme HENRY - M. KUREK - M. COMTE), hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du BUDGET COMMUNE DE BACCARAT** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
COMMUNE DE BACCARAT**

	AUTORISATION		REALISATION		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	5 960 317,21 €	5 960 317,21 €	5 034 474,32 €	6 182 507,93 €	
RESULTAT					1 148 033,61 €
Section d'Investissement	2 011 431,21 €	2 011 431,21 €	1 322 206,36 €	672 901,88 €	
SOLDE D'EXECUTION					-649 304,48 €
ENSEMBLE	7 971 748,42 €	7 971 748,42 €	6 356 680,68 €	6 855 409,81 €	498 729,13 €
Reste à réaliser IV			57 442,00 €	647 478,00 €	590 036,00 €
Résultat global de clôture					1 088 765,13 €

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **029/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2021 – BUDGET  
ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les instructions relatives à la comptabilité M49
- Vu les résultats présents au Compte-Administratif 2021 ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 au **BUDGET ANNEXE DE L'EAU** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : **215 183,96 €**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **0,00**
- RESULTAT REPORTE EN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (002) : **215 183,96 €**
- RESULTAT REPORTE EN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (001) : **123 442,54 €**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **030/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

#### OBJET

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2021 – BUDGET  
ANNEXE DES FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les instructions relatives à la comptabilité M14
- Vu les résultats présents au Compte-Administratif 2021 ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **DECIDE** de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 au **BUDGET ANNEXE DES FORETS** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : **121 304,81 €**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **59 690,53 €**
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : **61 614,28 €**
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001) : **4 690,53 €**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 031/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

#### OBJET

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2021 – BUDGET  
COMMUNE DE BACCARAT.**

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les instructions relatives à la comptabilité M14
- Vu les résultats présents au Compte-Administratif 2021 ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, 5 abstentions (*Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE*),

- **DECIDE** de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 au **BUDGET COMUNE DE BACCARAT** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : **1 148 033,61 €**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **150 000,00 €**
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : **998 033,61 €**
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001) : **649 304,48 €**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **032/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 22**  
**Votants : 27**

#### OBJET

**FIXATION DES TAUX  
D'IMPOSITION 2022.**

**Etaient présents** : M. GEX - Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. KUREK - M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.1 Décisions Budgétaires**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 31 MARS 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial en charge des finances,

Suite à la suppression dégressive de la Taxe d'habitation, à compter de 2020, les Communes n'ont plus à délibérer sur ce taux.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, 5 abstentions (*Mme ROBERT - M. VERNOUX - Mme HENRY - M. KUREK - M. COMTE*) :

**VOTE** les taux d'imposition de la commune pour l'année 2022 ainsi qu'il suit :

- Taxe Foncière Bâti : 39,13
- Taxe Foncière non Bâti : 47,84

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **033/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
2022.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les résultats du compte-administratif 2021 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
**VOTE le BUDGET ANNEXE DE L'EAU** pour l'année 2022 qui présente les balances suivantes :

#### **Investissement**

Dépenses : 409 012,65 €  
Recettes : 409 012,65 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 619 406,60 €  
Recettes : 619 406,60 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **034/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

#### OBJET

**BUDGET ANNEXE DES  
FORETS 2022.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etaient présents** : M. GEX - Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - M. COSSART - Mme CAREL - M. FRANÇOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. KUREK - M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les résultats du compte-administratif 2021 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, 1 abstention (M. FRANÇOIS) :

**VOTE le BUDGET ANNEXE DES FORETS** pour l'année 2022 qui présente les balances suivantes :

#### **Investissement** :

Dépenses : 124 690,53 € (dont 100 000,00 € de restes à réaliser 2021)

Recettes : 124 690,53 € (dont 45 000,00 € de restes à réaliser 2021)

#### **Fonctionnement** :

Dépenses : 158 654,28 €

Recettes : 158 654,28 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **035/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**BUDGET ANNEXE REGIE  
DELEGATION  
ASSAINISSEMENT 2022.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etaient présents** : M. GEX - Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANÇOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. KUREK - M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les résultats du compte-administratif 2021 ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, 5 contre (Mme ROBERT - M. VERNOUX - Mme HENRY - M. KUREK - M. COMTE),

**VOTE** le **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DELEGATION ASSAINISSEMENT** pour l'année 2022 qui présente la balance suivante :

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 262 655,00 €

Recettes : 262 655,00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **036/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**BUDGET COMMUNE DE  
BACCARAT 2022.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial en charge des finances,

- Vu les résultats du compte-administratif 2021 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, 5 contre (*Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE*),  
**VOTE le BUDGET COMMUNE DE BACCARAT** pour l'année 2022 qui présente les balances suivantes :

#### Investissement

Dépenses : 2 737 136,74 € (dont reste à réaliser : 57 442,00 €)  
Recettes : 2 737 136,74 € (dont reste à réaliser : 647 478,00 €)

#### Fonctionnement :

Dépenses : 6 081 397,61 €  
Recettes : 6 081 397,61 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 037/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**FORETS : PROGRAMME  
D' ACTIONS 2022  
Forêt communale de Baccarat  
et Forêt sectionale de  
Badménil.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Martial BANNEROT, Adjoint délégué aux Forêts,

En vertu de la réglementation du code forestier et, plus particulièrement, des articles L 212-1 et L 212-2, les forêts appartenant aux collectivités publiques soumises au régime forestier doivent faire l'objet d'un projet d'aménagement proposé par l'Office national des forêts (ONF).

L'aménagement forestier est le maillon essentiel de planification de la gestion d'une forêt.

La mise en œuvre de ce programme d'actions doit permettre d'améliorer la vocation récréative et environnementale de la forêt.

- Vu le programme d'actions élaboré par l'ONF ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, 1 abstention (M. FRANÇOIS),

**ACCEPTE** les programmes des travaux susceptibles d'être réalisés en 2022 joints en annexe :

- TOTAL TRAVAUX ONF (INV+FONC) BACCARAT : 17 350€ HT
- TOTAL TRAVAUX ONF (INV+FONC) BADMENIL : 12 130 € HT

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **038/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**ADHESION A LA "MISSION RGPD" PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD).**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT- Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

##### 9.1 Autres domaines de compétences des communes.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par délibération du 11 avril 2018 n° 049/2018, la municipalité a fait le choix d'adhérer au service proposé par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG54) pour l'accompagner dans la mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données personnelles (RGPD) et la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette mission était assurée par la Société Publique Locale IN-PACT GL, dans la continuité des engagements pris par le CDG54.

La SPL IN-PACT GL va cesser son activité. C'est dans ce contexte que le CDG54 propose de reprendre la « mission RGPD » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour rappel, le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation à priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle propose de partager son expertise et ses moyens, tant en personnel qu'en solution informatique, avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La précédente convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'« espace RGPD » dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Etant donné l'intérêt d'une mutualisation, il est proposé de renouveler notre adhésion à la « mission RGPD » proposée par le CDG54.

La convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, est annexée au présent rapport.

Pour l'année 2022, le taux de cotisation est fixé à 0,057% de notre masse salariale.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **AUTORISE** M. le Maire à désigner le CDG54, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), comme étant notre Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **039/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

A la suite du départ volontaire de la Directrice Générale des Services et de l'arrivée d'un nouveau Directeur qui la remplacera au 1<sup>er</sup> mai 2022, il est proposé :

- La fermeture d'un poste à temps complet au grade d'Attaché territorial.
- L'ouverture d'un poste à temps complet au grade d'Attaché principal, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,  
le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs ci-annexé ainsi qu'il suit :
  - Fermeture d'un poste au grade d'Attaché territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H 00.
  - Ouverture d'un poste au grade d'Attaché principal, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° **040/2022** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

#### OBJET

**PLAN DE FORMATION  
ANNUEL 2022.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANÇOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Il est rappelé aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Celui-ci traduit, pour une période donnée, les besoins de formation individuels et collectifs.

Ce plan, annexé au présent rapport, comprend pour l'année 2022 :

- Le programme des actions de formation
- Une budgétisation établie sur les coûts pédagogiques

Le plan de formation 2022 est centré en particulier sur la sécurité au travail : il se concentre sur les compétences réglementaires et nécessaires à l'exercice des missions des agents en matière de sécurité au travail, notamment avec le déploiement de formation réglementaires (habilitation électrique, formation d'autorisation de conduite,...).

Monsieur le Maire précise que les besoins de formation ont été recensés par les ressources humaines au sein de chaque direction, mais le sont aussi lors des entretiens annuels d'évaluation. Les réponses à ces besoins ont été validées en comité de direction.

Ces propositions d'actions pourront, au cours de l'année, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Après avoir pris connaissance du plan de formation pour l'année 2022, et vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de formation 2022 tel qu'il figure en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 041/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

#### OBJET

**CREATION D'UN COMITE  
SOCIAL TERRITORIAL  
COMMUN ENTRE LA VILLE DE  
BACCARAT ET LE CCAS DE  
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 MARS 2022

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COLIN à M. GEX - Mme VAUDEVILLE à M. THIRIET - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS - M. VERNOUX à Mme ROBERT - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 .1 Délibérations et conventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Il est précisé aux membres du conseil municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- commune = 72 agents,
- C.C.A.S. = 3 agents,

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Monsieur le Maire propose la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Après avoir entendu cet exposé,

***Vu le Code général des collectivités territoriales,***

***Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9,***

***Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 32,***

***Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,***

***Vu l'avis du Comité Technique,***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX